

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Réunion de rentrée directeurs

vendredi 30 août 2019

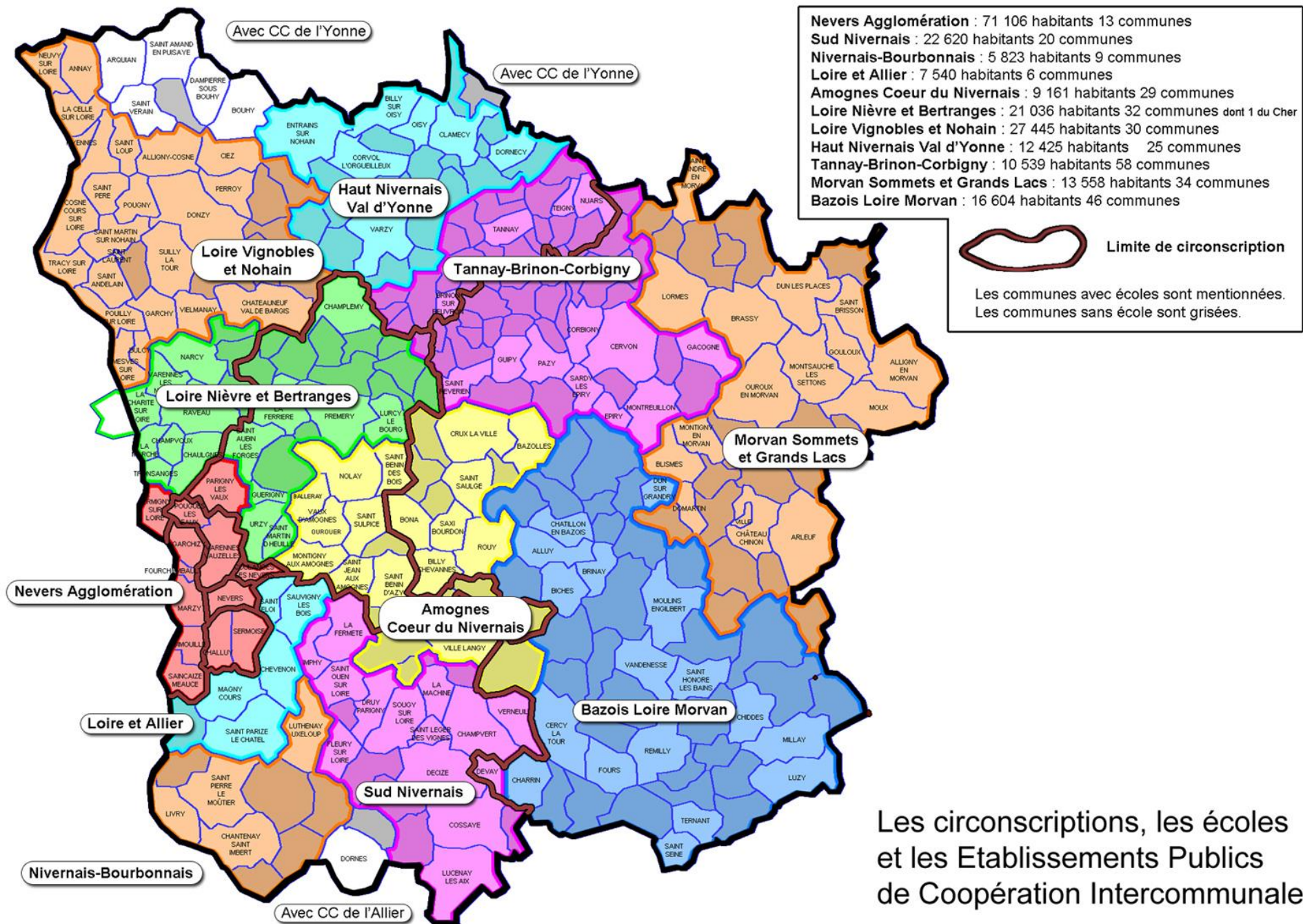


direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nièvre



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

La circonscription Clamecy Val de Loire



**Redécoupage
circonscriptions**

Avec CC de l'Yonne

Avec CC de l'Yonne

Haut Nivernais
Val d'Yonne

Loire Vignobles
et Nohain

Tannay-Brinon-Corbigny

Loire Nièvre et Bertranges

Morvan Sommets
et Grands Lacs

Amognes
Cœur du Nivernais

Bazois Loire Morvan

Nivernais
Bourbonnais

Sud Nivernais

Nevers
Agglomération

Loire et Allier

Avec CC de l'Allier

Circonscriptions

Contours EPCI

Equipe de circonscription

Elena SIRE

Inspectrice de l'Education nationale

Elena.sire@ac-dijon.fr

Martine Epinette

Secrétariat

ien58cla@ac-dijon.fr

Olivier Pierre

Conseiller pédagogique
généraliste

olivier.pierre@ac-dijon.fr

Hugues Gaucher

Conseiller pédagogique EPS

Hugues.gaucher@ac-dijon.fr

Simon Warein

Erun et aide pédagogique

simon.Warein@ac-dijon.fr

Laurent Michnikowski

Erun

Laurent.michnikowski@ac-dijon.fr

Philippe THEMIOT

Conseiller pédagogique Arts
visuels

philippe.themiot@ac-dijon.fr

Marc GARIN

Conseiller pédagogique TICE

tice58@ac-dijon.fr

Conseiller pédagogique
musique

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Actualités rentrée 2019

La loi pour une École de la confiance

JO du 28/07/2019

- **Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans;**
- **Instaurer une visite médicale à l'école dès 3 ans pour un meilleur suivi des enfants;**
 - **Créer un grand service public de l'Ecole inclusive;**
 - **Consacrer le droit des élèves à suivre une scolarité sans harcèlement;**
 - **Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée;**
 - **S'ouvrir sur le monde avec les établissements publics locaux d'enseignement international;**
 - **Renforcer le contrôle de l'instruction dispensée dans la famille;**
- **Combattre le décrochage des jeunes les plus fragiles avec l'obligation de formation jusqu'à 18 ans;**
- **Mieux former les professeurs dans des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation;**
 - **Permettre une entrée progressive dans la carrière de professeur;**
 - **Améliorer le système français avec le Conseil d'évaluation de l'Ecole.**

<https://www.education.gouv.fr/cid143616/28-juillet-2019-promulgation-de-loi-pour-une-ecole-de-la-confiance.html>

Circulaire de rentrée



Circulaire de rentrée 2019: les priorités pour l'école primaire

La circulaire de rentrée 2019
détaille les priorités pour l'année
scolaire 2019-2020 à l'école
primaire - note de service n°
2019-087 du 28-5-2019

Ecole maternelle, école de l'épanouissement

- Développer la sécurité affective à l'école maternelle
- Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux
- Une priorité: l'enseignement structuré du vocabulaire oral
- Enrichir la formation des professeurs débutant en école maternelle

L'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves: une priorité nationale

- Des évaluations pour faire réussir les élèves
- Cibler des priorités stratégiques du CP au CM2
- Le dédoublement des classes de CP et de CE1: un levier pour la réussite de tous les élèves
- Conforter l'enseignement précoce des langues vivantes étrangères

Un pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs

- Une formation renforcée
- Des ressources d'accompagnement plus riches au bénéfice des professeurs
- La nécessaire mobilisation des cadres en appui des professeurs

Cultiver le plaisir d'être ensemble

- Respecter autrui
- Mieux accueillir les élèves en situation de handicap
- Développer l'éducation artistique et culturelle
- Assurer l'équité entre tous les territoires de la République

Ecole maternelle: recommandations pédagogiques



École maternelle: recommandations pédagogiques

3 notes de service propres à l'école maternelle au BO n°22 du 29 mai 2019 concernent le langage, la découverte des nombres et leur utilisation, les langues vivantes étrangères à l'école maternelle.

Ecole maternelle, école du langage ↓

- Stimuler et structurer le langage oral
- Développer la compréhension de messages et de textes entendus
- Développer en entraîner la conscience phonologique
- Guider l'apprentissage des gestes graphiques et de l'écriture

Un apprentissage fondamental à l'école maternelle: découvrir les nombres et leurs utilisations ↓

- Une priorité: stabiliser la connaissance des petits nombres jusqu'à dix
- Des situations pédagogiques spécifiquement organisées pour donner sens aux nombres
- Un apprentissage progressif, qui s'appuie sur le langage oral et écrit
- Un enseignement différencié et régulé par l'observation des progrès des élèves

Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle ↓

- Principes généraux d'organisation
- Mettre en œuvre au sein de la classe une démarche pédagogique

Ecole maternelle: abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans

Mise en œuvre de l'obligation d'instruction

- Tous les responsables d'un enfant né au cours des années civiles de 2014 à 2016 doivent:
 - Soit inscrire leur enfant dans une école publique ou privée;
 - Soit déclarer au maire de la commune de résidence et au DASEN qu'ils lui feront donner l'instruction dans la famille.
- Il convient de prévoir **une seule rentrée** en septembre pour tous les élèves qui auront 3 ans dans l'année 2019;
- Amendement au projet de loi:
 - Objectif: faire droit aux demandes des familles invoquant le besoin d'une adaptation progressive au rythme de l'école maternelle;
 - Mise en œuvre:
 - Initiative à la demande des responsables légaux de l'enfant;
 - Aménagement ne portant que sur les heures de l'après-midi;
 - Modalités: demande écrite des responsables légaux → directeur de l'école → IEN de circonscription.

Pour une école inclusive : circulaire de rentrée



Pour une rentrée
pleinement inclusive
en 2019

Pour une école inclusive

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Depuis la loi « pour...

Pour une école inclusive

- Instituer un service départemental Ecole inclusive
- Organiser les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)
- Mieux accueillir les parents et mieux scolariser les élèves
- Reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible
- Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative
- Simplifier les démarches pour tous
- Mieux suivre les parcours inclusifs et évaluer la qualité des actions

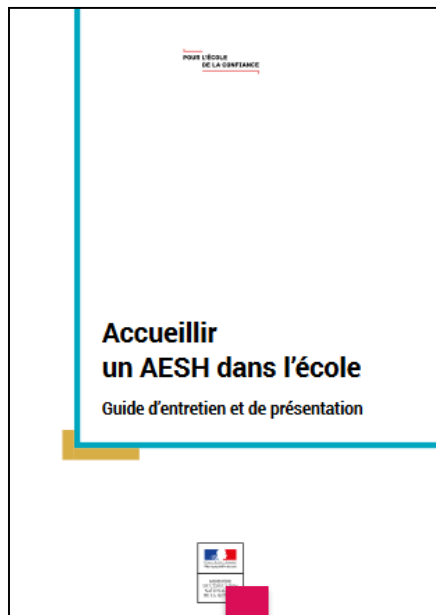
Pour une école inclusive :
note de Mme la DASEN du 20/06/2019

« La rentrée sera pleinement inclusive à travers l’affirmation que chaque enfant doit bénéficier d’un accès à l’éducation et de solution au plus près de ses besoins »

Déploiement de plusieurs dispositifs pour une Ecole inclusive:

- **Création d’une cellule de réponse aux familles** (n°vert: 03 80 44 87 68) mise en place par la DSDEN jusqu’aux congés d’automne;
- **Organisation, par le directeur, d’un entretien avec la famille, l’enseignant de la classe et l’AESH (lorsque l’élève est accompagné) dès la pré-rentrée si possible** et, dans tous les cas, **avant les congés d’automne**: ce dialogue sera un élément de l’évaluation des besoins particuliers des élèves, en situation de handicap ou présentant des troubles spécifiques;
- **Déploiement de PIAL (pôles inclusives d’accompagnement localisés)** (expérimentation en 2019-2020 avant un déploiement effectif à la rentrée 2020);
- **Formation sur la thématique de l’Ecole inclusive**, par l’équipe ASH, pour tous les directeurs;
- Proposition de documents pédagogiques afin de faciliter la scolarisation de tous les élèves sur la plateforme **Cap école Inclusive**;
- **Création d’un «groupe d’appui sur les difficultés comportementales»** ayant pour but d’accompagner les équipes enseignantes accueillant des élèves avec des difficultés comportementales à travers une formation filée in situ.

Pour une école inclusive: guide directeur d'école



Déclinaison pour la Nièvre d'un
« Guide AESH 58 »

Sommaire

Avant-propos.....2

1. Accueil de l'AESH.....4

1.1. La mission d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH).....4

1.2. Service et emploi du temps.....5

1.3. Dispositions spécifiques.....6

2. Sorties scolaires et autres accompagnements spécifiques.....7

3. Présentation de l'école.....9

3.1. L'équipe pédagogique.....10

4. Les dispositifs pouvant intervenir dans l'école.....11

5. Quelques conseils.....12

6. Les documents d'information à remettre à l'AESH.....12

Attendus de fin d'année et repères annuels de progression



Evaluations nationales CP et CE1

Calendrier général

- **Dates de passation** entre le lundi 16/09 et le vendredi 27/09
- **Saisie (via le portail) possible** dès le lundi 16/09 (semaine 38 à 41)
- **Mise à disposition des résultats** via le portail : semaine 41 (7/10)
- **Mise à disposition des résultats consolidés** : semaine 45 (4/11)
- **Mise à disposition des données** : semaine 46 (12/11)
- **FERMETURE DU PORTAIL** : fin de semaine 46 (15/11)

Mallette des parents

Espace de ressources à destination des professionnels de l'éducation et des parents

Familles

Repères pour bien suivre la
scolarité des enfants

Professionnels de l'éducation

Ressources pour organiser et animer des
rencontres avec les familles

Présentation du site de préférence au premier trimestre

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

LE PLAN DE SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Prévenir les menaces et accompagner efficacement les écoles, collèges et lycées, pour assurer la sécurité des élèves et des personnels de l'éducation nationale.



DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

- Organisation de 3 exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent



DANS LES GENDARMERIES OU COMMISSARIATS DE POLICE

- Réseau de correspondants « Police & gendarmerie, sécurité de l'École »
- Renforcement des patrouilles mobiles



DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Un référent sûreté par département
- Des correspondants « éducation nationale » dans les cellules de crise préfectorales



DANS LES PRÉFECTURES

- État-major départemental de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires
- Un exercice cadre de gestion de crise



DANS LES RECTORATS

- Cellules académiques de gestion de crise
- Un référent sûreté par académie
- Un exercice alerte SMS à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement

Opération petit-déjeuner

Ecoles en REP



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Formations et stages 2019/2020

Calendrier des formations 2019/2020

Organisation animations départementales 2019-20 Clamecy Val de Loire

CYCLE 1	CYCLE 2		CYCLE 3
	CP CE1	CE2	
Conférence départementale La construction du nombre Lucie Corbin Nevers Mercredi 9 octobre	Animation circonscription Evaluations nationales 2h IEN 11 septembre 2019	Journée numérique dans l'enseignement 3h 16 octobre 2019 Nevers	Conférence départementale Grammaire C Bouilhol Mercredi 9 octobre 3h
Animations de circonscription Lexique/ conscience phono et principe alphabétique 3h	Conférence Calcul et résolution de pbs Fabien Emprin 9h30- 11h30 6 novembre 2019 Nevers	Conférence Grammaire 3h Annette Gien 14h-17h 4 décembre 2019 Nevers	Conférence départementale Problèmes en géométrie 3h Claude Maurin (à confirmer)
Conférence départementale Communication bienveillante Véronique Gaspard 3h Nevers	Conférence départementale Lire écrire au CP CE1 2h Michel Fayol 20 novembre 2019 14h- 16h Nevers	Animations circonscription Français/Maths 2x2h	Animations circonscription Maths Géométrie 3h
Animation in situ 3h + Espace de mutualisation M@gistère 6h ou « expérimentation formation conjointe PE-ATSEM (1 par circo)	Animations circonscription Français/Maths 2x2h	Animation in situ 8h	Animation in situ 9h
	Animation in situ 8h		

Calendrier des stages 2019/2020

Stages directeurs

Ecole inclusive:

- 20, 24, 30 septembre et 1^{er} octobre
- 6,7,9 et 10 janvier

PSC1

29 mai
2 juin matin

Accompagnement parentalité

04 novembre (REP Cosne)
18 février (Clamecy)

JSS - USEP

25 septembre 14h-17h formation cyclo Nevers
11 au 15 mai Stage USEP athlétisme St Léger des Vignes
inscriptions à l'USEP

CP et CE1 à effectifs réduits

CP

CE1

Regroupements départementaux (journée)

26 septembre ,16janvier 27septembre ,17 janvier

18 juin ou 19 juin (CP et CE1)

Regroupements par circonscription CP et CE1 (3h)

3 ou 4 octobre , 24 janvier

Plan mathématiques CP

1^{er} trimestre

Cosne 7 novembre

2^{ème} trimestre

La Charité 28 janvier

3^{ème} trimestre

Autres secteurs 10 mars

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Intervenants et dates d'agrément

Savoir nager

Bulletin officiel n° 34 du 12-10-2017

Test d'aisance aquatique

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité. Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

L'obtention du certificat d'aisance aquatique (article A. 322-3-1 du code du sport) **permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.**

Savoir nager

Académie de Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	<i>Certificat d'aisance aquatique</i> Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____ École/collège : _____
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	

Certificat d'aisance aquatique

Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive ⁽¹⁾,
certifie que l'élève _____ a passé avec
succès le test défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

le ____/____/____

Nom et signature du professeur

(1) rayer la mention inutile

Savoir nager

L'attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN)

Elle est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième.

Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le principal du collège, est signée par le professeur des écoles et un professionnel qualifié à l'école primaire.

Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

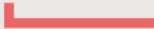
Savoir nager

Académie de _____	PHOTO	<i>Attestation scolaire « savoir-nager »</i> Le professeur des écoles et le _____, ou le professeur d'éducation physique et sportive ⁽¹⁾ , certifient que l'élève _____ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 9 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes). le ____/____/_____ Noms et signatures du professionnel agréé (et titre) _____ professeur (1) compléter ou rayer la mention inutile
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	<i>Attestation scolaire « savoir-nager »</i> Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____ École/collège : _____	
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE		

+ validation dans le LSU

Dates d'agrément

Natation	Cyclo	Canoë
-le lundi 9 septembre de 10h à 12h à Clamecy -le lundi 9 septembre de 14h à 16h à Cosne -le lundi 12 septembre de 14h à 16h à Belleville sur Loire - le jeudi 26 septembre de 14h à 16h à La Charité Des sessions seront également organisées - le vendredi 13 septembre à Nevers et Varennes-Vauzelles pour les écoles fréquentant ces piscines.	Une session sera organisée sur la circonscription fin septembre-début octobre.	Samedi 7 septembre de 8h30 à 11h30 à Nevers



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



académie
Dijon 

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nièvre

